

ABONNEMENT.

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

en s'abonne:

A SAUMUR: Chez tous les Libraires; A PARIS: Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Taibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS: Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1878.

LE MIRAGE DE LA PAIX.

I.

L'opinion publique en Angleterre commence à se prononcer assez énergiquement contre la politique d'abstention. On voit que cette politique conduit fatalement l'empire britannique à sa ruine.

Cette puissance maritime tient sous sa domination trois cent millions d'habitants disséminés dans toutes les parties du monde.

Ces trois cent millions de sujets sont les consommateurs des produits de la métropole comprenant les trois royaumes.

Si jamais la puissance anglaise perdait l'empire des mers — et il suffit de deux défaites navales pour assurer cette déchéance — si jamais l'Angleterre se trouvait dépossédée d'une partie de ses colonies, son industrie et son commerce recevraient une atteinte mortelle.

Les principales sources de la richesse nationale se trouvant amoindries ou taries, la production étant considérablement diminuée faute d'écoulement, le chômage jetterait les populations ouvrières dans la plus affreuse misère.

Et Dieu sait les mauvais conseils que pourrait donner cette misère avec les prédications de nos réfugiés radicaux.

Londres possède maintenant trois millions et demi d'habitants.

Si le chômage et la faim attaquaient cette formidable population, que deviendrait la tranquillité publique? comment serait-il possible d'éviter une révolution? Et quelle révolution!

Le gouvernement royal ne serait-il pas rendu responsable de la politique d'abstention qui aurait causé le chômage et la famine?

Le respect de la loi et de l'autorité s'élève en Angleterre à sa plus haute puissance, et c'est précisément ce respect qui enlève aux meetings anglais les dangers qu'ils présenteraient partout ailleurs.

Mais si, tout à coup, sous l'empire de certains désastres maritimes, de certaines catastrophes coloniales, d'un long chômage forcé, le respect de la loi pouvait être oublié et l'influence du constable écartée, deux ou trois cent mille manifestants, réunis rapidement par suite de l'habitude des meetings, deviendraient un véritable torrent, une inondation irrésistible, qui ébranleraient dans ses fondations l'aristocratique constitution anglaise, et donneraient aux autres nations le spectacle d'une révolution peut-être plus terrible que toutes les révolutions passées.

II.

Si l'Angleterre perd son prestige dans le monde, elle perd, en même temps, sa force et son influence parmi ses nombreux sujets ou tributaires dans toutes les parties de son empire.

C'est par ce prestige que se tient debout ce colosse qui occupe un si grand espace dans l'univers.

La diplomatie anglaise s'est laissée bernier par la diplomatie russe dans la dernière guerre d'Orient, et, ce qui est plus grave, les hommes d'Etat d'Angleterre sont depuis neuf années les jouets de leur maître qui gouverne à Berlin.

Les ministres anglais qui ont tenu le pouvoir depuis 1870 n'ont pas su prévoir les événements, et ils sont restés sourds à tous les avertissements de la presse, à tous les conseils donnés au sein du Parlement.

Nous avons été du nombre des publicistes qui ont développé les dangers de cette nouvelle politique anglaise.

Dans de nombreuses lettres et articles politiques publiés par nous à Londres, en 1870 et 1871, nous avons indiqué avec précision les conséquences qu'auraient pour l'Angleterre la politique de l'égoïsme et l'abandon de la France au jour de ses périls.

Dans presque tous nos écrits à cette époque nous avons dévoilé l'alliance secrète des deux empereurs et les événements qui se sont produits en Orient, et nous l'avons fait d'une façon si exacte, si complète, que l'on pourrait croire ces lettres politiques et ces articles écrits après les événements.

En constatant par quelques citations l'exactitude de nos prévisions passées, nos lecteurs jugeront quelle confiance peuvent lui inspirer nos prévisions actuelles.

III.

NOUS NE CROYONS PAS A LA PAIX.

L'armistice signé ne sera que la clôture du prologue des graves et prochains événements qui vont se produire en Europe.

Le prince de Bismarck n'a pas allumé et entretenu la guerre d'Orient uniquement pour faire les affaires de la Russie.

Il est resté jusqu'à ce jour dans la coulisse, tenant tous les fils qui faisaient mouvoir les souverains, les diplomates et les généraux; mais il ne tardera pas à paraître en scène, pour y prendre le premier rôle, le rôle le plus éclatant et le plus productif.

Il lui manque encore quelques pièces pour faire sa partie d'échecs à sa convenance.

Il désire engager dans le conflit une autre puissance, comme auxiliaire de l'Angleterre, et il conserve assez de confiance dans la durée du gâchis politique de la France, dans le maintien du provisoire révolutionnaire, dans la continuité des troubles entretenus et même un peu soudoyés par lui; il compte assez sur la fièvre intermittente ou l'affolement à l'état chronique que subit la France, pour ne point douter de notre isolement et de notre impuissance.

M. de Bismarck sait très-bien que tous ses plans seraient indéfiniment ajournés et peut-être rompus à jamais si la France avait en ce moment un gouvernement définitif et stable.

Il sait très-bien que l'alliance signée secrètement le 15 avril 1856, entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, cette alliance qui aurait l'adhésion et l'appui de plusieurs nations menacées par l'ambition et les projets de M. de Bismarck, formerait autour de la Prusse un cercle colossal qui déferait tous les efforts militaires du nouvel Empereur et l'obligerait peut-être quelque jour à subir la constitution d'une vaste confédération germanique plus vaste qu'elle n'aurait jamais été, mais une confédération allemande également indépendante de la Prusse et de l'Autriche autant que de la France.

Si la France n'a pas en ce moment le tempérament et l'union nécessaires pour revendiquer personnellement ce que lui a pris une capitulation néfaste, malgré les traités et sans le consentement des signataires de ces traités, elle a du moins le droit de réclamer avec l'Angleterre, avec l'Autriche, avec d'autres nations menacées, la réunion d'un

congrès qui révisé, modifie et définit les nouvelles conventions entre les puissances de l'Europe, un nouveau traité qui sanctionne les principes du droit moderne et assure une nouvelle période de paix entre les peuples.

Nous l'avons bien souvent démontré, c'est l'Angleterre qui, par sa position géographique et par beaucoup d'autres raisons, doit prendre, comme au commencement de ce siècle, l'initiative du maintien des alliances et au besoin de la coalition défensive et offensive.

C'est donc l'Angleterre qui doit énergiquement insister sur la RÉUNION D'UN CONGRÈS.

D'après les traités, la Russie et la Prusse ne peuvent refuser la réunion de ce congrès, et si l'Angleterre se montre bien résolue à l'exiger, les autres nations ne la laisseront pas isolée.

V.

L'ABSTENTION DE L'ANGLETERRE, en face des événements qui se préparent, SERAIT L'EFFONDREMENT DE SON EMPIRE.

L'Angleterre ne trouvera d'appui en Autriche, en France, en Italie — oui, en Italie — et parmi les Etats neutres de second ordre, que lorsqu'elle fera disparaître toutes les défiances par une attitude bien résolue.

Aussitôt que l'Autriche demandera avec l'Angleterre la réunion d'un congrès, la France ne refusera pas d'exécuter le traité du 15 avril 1856 et de demander aussi que le traité du 16 avril ne soit pas déchiré sans qu'il soit remplacé par un nouveau traité assurant aux nations les bienfaits de la paix.

Si la Russie et la Prusse refusent de reconnaître leur signature et d'y faire honneur, si cette signature solennellement donnée par ces deux puissances cesse d'être sacrée pour eux, il n'y a plus de garantie pour le repos et les possessions des autres puissances; il n'y a plus rien de sacré entre les nations. La force est la seule loi des vainqueurs.

Mais il faut alors que la force devienne aussi l'arme de résistance des nations menacées; et cette force est toute puissante, elle est invincible par l'union des neutres proscrits.

VI.

Si le congrès n'est pas réuni, il faut admettre qu'avant la fin de l'année 1878 il n'y aura plus que deux grandes puissances en Europe, il n'y aura plus que l'empire d'Orient et l'empire d'Occident, dont toutes les autres nations seront bientôt tributaires!

L'Angleterre subira de nouveau la révolte et, cette fois, l'affranchissement des Indes. Elle perdra les Indes avant la fin de ce siècle, comme elle a perdu l'Amérique à la fin du siècle dernier.

Si l'Angleterre admet que les traités n'engagent que les puissances trop faibles pour les violer, que, malgré tous les engagements pris dans ces traités, l'on puisse refuser la réunion d'UN CONGRÈS DE LA PAIX;

Si elle ne prend pas l'initiative de déclarer que l'on ne changera pas la carte d'Europe sans le consentement ou la présence des puissances qui depuis trois cents ans ont successivement modifié les traités et réglé la délimitation des frontières, aucune autre nation trop voisine de la Prusse ou de la Russie n'osera en ce moment prendre cette initiative.

VII.

Avec un gouvernement stable, la France serait parfaitement en mesure de prendre

énergiquement cette initiative de l'appel au congrès.

Nous espérons pouvoir démontrer que sa puissance militaire, quoi qu'on puisse dire, serait alors supérieure à celle de la Prusse.

Tous les hommes d'Etat de France et de l'étranger savent parfaitement quelle est LA SEULE CAUSE qui paralyse cette force puissante et qui lui enlève momentanément les compléments que redoute si vivement le fondateur de l'EMPIRE PRUSSIE.

La Prusse et la Russie refuseront le congrès ou voudront en limiter l'action; et cependant ce n'est que par le congrès que l'on peut mettre fin à toutes ces complications, savamment préparées par la guerre d'Orient.

SANS LE CONGRÈS, la promesse de la paix n'est qu'un mirage, L'ARMISTICE D'ANDRINOPE N'EST QUE LE PREMIER ENTR'ACTE DE LA GUERRE EUROPÉENNE.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

Dix-neuf élections de la droite sont prêtes pour l'invalidation, l'ajournement et autres genres d'exécutions plus ou moins sommaires.

Quinze invalidations sont proposées sur dix-neuf vérifications. Tout à la joie d'un pareil régal, les républicains ne s'occupent point d'autre chose.

Ni bruit ni nouvelles. On annonce pourtant que M. Brams est mort, et les constitutionnels parlent de la candidature de M. Estancelin en remplacement de celle du duc Decazes.

M. Janvier de la Motte, rapporteur de l'élection de M. Lauriol (Ardèche), avait conclu à la validation. Le bureau, outre de cette mansuétude, a retiré le rapport à M. Janvier pour la donner à M. Bruyat, qui conclura à l'invalidation.

M. Veillet, de Loudéac, a fait distribuer une contre-protestation présentée à la Chambre des députés. Le document arrive bien tard.

M. Veillet est condamné d'avance. Le 3^e bureau a validé M. Casabianca. Le docteur Thomas demande au bureau l'invalidation de son heureux concurrent à Reims, l'honorable M. Roderer. Le 5^e bureau conclut à l'invalidation de M. La Chambre à Saint-Etalo.

La sous-commission veut bien valider M. d'Aulan, de Nyons (Drôme); mais que décidera le bureau?

On dit que la commission du budget s'est mise d'accord avec le ministre de la guerre pour la question de remonte. Le 4^e bureau, à la demande de M. de la Bassetière, veut bien laisser à M. Keller le temps de préparer une contre-enquête pour détruire les protestations de ses adversaires qui s'acharnent et se multiplient contre son élection à Belfort. (La Défense.)

ENCORE LE REFUS DU BUDGET.

On lit dans l'Assemblée nationale: « Il est question, dans les rangs de la gauche, de ne pas voter l'ensemble du budget avant que le Sénat ait voté la loi d'amnistie pour les délits de presse. » Le refus du budget est la machine de guerre inventée par les républicains pour

forcer tous les pouvoirs à se soumettre ou à se démettre; et, cette fois, les révolutionnaires demandent que l'on braque les canons du chantage, les mitrailleuses de l'usurpation contre le Sénat.

» Mais les républicains trop ardents oublient que le Sénat a des moyens d'enclouer ces canons et de les retourner contre les assaillants.

» Que les conservateurs du Sénat ne s'effrayent donc pas de cette menace!

» Et si cette menace se réalisait, qu'ils ne laissent pas échapper l'occasion de renvoyer à la vie privée des députés qui ne rempliraient point leur mandat et qui passeraient leur temps uniquement à proscrire leurs collègues et à préparer la banqueroute DE LA FRANCE.

» Ainsi, pendant que s'agite en Europe le casus belli, on voit se perpétuer à la Chambre, par les invalidations et le refus du budget, le conflit entre trois pouvoirs, le casus DE DISSOLUTION.

M. Journault a lu dans le quatrième bureau de la Chambre le rapport de la sous-commission concluant à l'invalidation de M. d'Ayguévives. Dans le même bureau, M. Le Provost de Launay a lu les rapports concluant à la validation de MM. Lenglé et Granier de Cassagnac.

M. de Lorgeril se propose d'interpeller le gouvernement devant le Sénat relativement aux 240 millions dont le gouvernement de la Défense nationale n'a pas justifié l'emploi.

On vient de distribuer aux députés trois amendements au projet de loi sur le budget des cultes demandant le rétablissement des crédits supprimés pour les cathédrales et les édifices diocésains. Ces rapports sont signés de M. de la Basselière, Keller, Bourgeois, de Mun, de Bézal, Villiers, de Civrac, de Kermenguy, de la Biliats, de Maillé.

On a distribué également l'amendement de M. de Perrochel, tendant à augmenter la somme affectée aux bourses des séminaires.

Le 2^e bureau a conclu à l'invalidation de M. Lordat, député de Castelnaudary.

Après avoir entendu le rapport de M. de Blachère, concluant à la validation de M. d'Egremont (Meuse), le 2^e bureau a chargé M. Bienvénu de rédiger un second rapport qui conclura probablement à l'invalidation.

Nous lisons dans la correspondance Saint Chéron :

« La défaite, l'écrasement de M. Duportal semblent définitifs. Cet honorable est littéralement aplati sous les blocs que les Titans de la République française ont fait pleuvoir sur lui. Sa démission de député, déjà annoncée par un journal, n'a plus rien d'in vraisemblable. L'attitude profondément affaissée de cet implacable luttteur indique, en effet, qu'il renonce à toute lutte.

» Le coup de bâi lui a été porté, dit-on, par les délégués des républicains de Toulouse, envoyés ici pour déposer dans l'enquête que l'extrême gauche parlementaire a cru devoir ouvrir. Des mystères auraient été divulgués par ces frères et amis.

» C'est fort bien; mais, sapristi! pourquoi n'ont-ils pas parlé plus tôt?

» Le bruit court, au surplus, que des vengeurs se lèvent dans l'ombre, et que les mânes du Patrocle intransigeant auront, pour les consoler, de sanglants sacrifices.

» M. Rochefort, me dit un ami personnel de l'exilé de Genève, se réserve de jouer un grand rôle dans cette cérémonie expiatoire. Il aurait déjà en mains divers documents contre M. Gambetta, mais il ne veut les produire qu'en les appuyant de preuves indéniabiles.

» En attendant, on annonce l'apparition d'une nouvelle lettre qui serait écrasante pour un autre chef du parti intransigeant. On nomme tout bas le citoyen Tallandier comme auteur de cette lettre écrite, en 1849, au Président de la République.

M. Duportal et M. Bonnet-Duverdier ont été exécutés bel et bien par leurs amis de

l'extrême-gauche. Ne nous en plaignons pas. C'est un commencement qui promet, si l'épuration doit être sincère et complète.

Voici aujourd'hui une troisième victime offerte au puritanisme des radicaux.

Parmi les élus de dimanche dernier figure le citoyen docteur Chavoix, que les électeurs radicaux de la 2^e circonscription de Périgueux ont investi du mandat législatif, en opposition au fils de M. Magne et en haine de l'Empire. Or, ce burgrave, ce pur de la démagogie ne s'est pas montré plus intransigeant avec le 2 décembre que le citoyen Duportal; frappé par le coup d'Etat, il s'est soumis avec la même platitude. Voici la curieuse lettre que publie l'Echo de la Dordogne :

« Figuières (Espagne), 25 nov. 1855.

» Sire, j'ai été avec Votre Majesté membre de l'Assemblée constituante; plus tard, et jusqu'au 2 décembre, membre de l'Assemblée législative; j'étais dans les rangs de ceux qui vous faisiez la plus vive opposition; aujourd'hui, je suis dans l'exil et je viens solliciter ma grâce.

» J'adhère sans réserve au nouveau gouvernement que la presque unanimité des Français vient de se donner, et je m'engage, sur ma parole d'honneur, à ne faire au gouvernement de Votre Majesté aucune opposition.

» J'attends les effets de votre clémence et je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» CHAVOIX.

» Ex-député de la Dordogne.

Certes, il n'y a pas de déshonneur à écrire une pareille lettre; mais celui qui l'a écrite n'a plus le droit de poser pour le dévouement à la République; il conviendrait qu'il restât dans la retraite et dans le silence.

Il nous plaît, d'ailleurs, que cette lettre paraisse avant la validation de l'élection de M. Chavoix. Ne pourrait-on pas soutenir que les électeurs ont été trompés sur la qualité du candidat?

ÉPILOGUE DE L'INCIDENT DE GRENOBLE

Nous avons publié hier la lettre adressée par M. de Prandières à M. Dufaure.

Une interpellation de M. Madier de Montjau a été adressée au sujet de la prétendue manifestation des membres de la cour de Grenoble lors de la révocation de M. de Prandières.

Cette interpellation, à laquelle a répondu M. Dufaure, avec son talent habituel de parole, a été réduite à néant et n'avait vraiment plus de raison d'être après la publication de la lettre suivante de M. de Prandières faite par le Courrier de Grenoble, et que nous croyons devoir également reproduire.

« Grenoble, 29 janvier 1878.

» Monsieur le directeur du Figaro,

» En reproduisant ma lettre à M. le garde des sceaux, les journaux ont annoncé que cette lettre aurait été lue en présence de la cour de Grenoble réunie dans mon salon pour m'apporter l'expression de ses regrets.

» Il y a là une double inexactitude de détail qu'il m'importe de rectifier.

» D'une part, la cour ne s'est point réunie en corps pour venir m'exprimer ses sentiments.

» Il n'y a eu chez moi qu'un concours accidentel de collègues accourus à la première nouvelle du coup qui venait de me frapper.

» D'autre part, ma lettre n'a point été lue en présence de tous, mais communiquée isolément à quelques-uns, afin de m'assurer que, dans l'émotion assez naturelle de la première heure, ma plume n'avait pas trahi et dépassé ma pensée.

» Ni mes collègues ni moi nous n'aurions consenti à laisser dégénérer en manifestation contraire à la hiérarchie et aux convenances l'échange purement privé des sentiments qui nous unissent et qui demeurent ma consolation.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération très-distinguée.

» MAURICE DE PRANDIÈRES,

» Ancien procureur général.

AFFAIRES D'ORIENT

Il paraît certain que l'Autriche a élevé des objections sérieuses contre les conditions

imposées par la Russie, et qu'elle a envoyé une Note à ce sujet à Saint-Petersbourg. Non-seulement elle a à maintenir la libre navigation du Danube qui serait menacée par la cession de Sulina, mais elle n'accepte pas, semble-t-il, l'indépendance de la Bulgarie telle que l'indique le programme russe.

L'Autriche réclame, dit-on, que toutes ces questions soient réservées à un Congrès européen.

Le Journal des Débats a publié la dépêche suivante que lui a adressée son correspondant spécial de Berlin :

« Les lettres, dépêches et autres renseignements indiquent que la conclusion de l'armistice et des préliminaires de paix est momentanément suspendue par les objections faites par le cabinet de Vienne à celui de Saint-Petersbourg; ces objections auraient eu, dit-on, l'assentiment de la troisième puissance.

On remarquera dans cette dépêche que l'Allemagne appuie les objections de l'Autriche. Il ne faut pas s'en étonner, quoique cette attitude puisse paraître singulière au premier abord.

Nul ne connaît les plans de M. de Bismarck, et encore moins sa manière de procéder pour les mettre à exécution; mais il n'est ignoré de personne qu'il a la main dans tout ce qui se passe et que le nœud de la question orientale est à Berlin. Il a paru jusqu'ici l'allié de la Russie, mais c'est un allié platonique qui ne fournirait ni un soldat ni un écu en cas de revers, et qui se sert de cette puissance plus qu'il ne la sert lui-même, qui s'est peut-être moins affligé de ses premières défaites et moins réjoui de ses récentes victoires qu'on ne pourrait le penser.

L'alliance des trois empereurs, qui est son œuvre, n'était qu'un moyen de lier la Russie et l'Autriche à un plan dont il est le seul auteur et dont il entend seul profiter.

Ce n'est pas par amour pour la Russie qu'il a favorisé jusqu'ici sa politique orientale; ce n'est pas pour le bien de l'Autriche qu'il l'a rattachée à ses plans dans les conférences de Reischstadt.

Ce qu'il veut, c'est la destruction de l'ancien équilibre européen, pour la réalisation de sa grande idée, la fondation d'un immense empire allemand. Pour cela il lui faut un conflit général, un bouleversement de toutes les puissances, une lutte de tous les intérêts; et il interviendra, au moment donné, pour profiter de l'épuisement de tous et pour réaliser son plan.

Aujourd'hui l'Autriche manifeste une opposition au programme russe; elle réclame un Congrès avec l'Angleterre pour faire valoir ses intérêts; le grand chancelier approuve et favorise sa demande, dans laquelle il entrevoit un prétexte de conflit. Il travaillera peut-être secrètement auprès d'autres puissances à faire échouer ce Congrès dont il ne veut pas; mais provisoirement il s'empresse d'adhérer aux objections de l'Autriche dans l'espoir de susciter une conflagration générale.

L'Agence Havas a reçu de Saint-Petersbourg, à la date du 31 janvier, la dépêche suivante :

« A la suite de la déclaration faite par sir Stafford Northcote à la Chambre des communes, le 28 janvier, la presse a parlé, par erreur, de démarches communes de l'Angleterre et de l'Autriche à Saint-Petersbourg. Le Daily Telegraph va jusqu'à dire que des notes identiques ont été envoyées ici par l'Autriche et l'Angleterre.

Aucune note de ce genre n'a été reçue par le gouvernement russe, et l'attitude de l'Angleterre et celle de l'Autriche ne concordent ni dans la forme ni dans le fond. Un échange d'opinion cordial et conforme aux circonstances a lieu actuellement entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Vienne, et les récentes déclarations de M. le comte Andrássy concernant les préliminaires de paix n'offrent pas d'autre caractère.

L'attitude de l'Autriche est celle d'une puissance amie. Tous les desirs que l'Autriche exprime ici sont accueillis avec la prévenance qu'impliquent les relations personnelles des deux souverains. Le gouvernement russe est tout disposé à régler d'un commun accord les questions qui touchent aux intérêts communs des deux pays.

D'après une dépêche particulière de Saint-Petersbourg, il serait question, eu

égard à la situation créée par les négociations pour la paix, de rétablir le chiffre normal du contingent de recrutement pour la classe de 1878, qui est de 218,000 hommes, au lieu du chiffre de 380,000 hommes fixé extraordinairement. Si les négociations pour la paix venaient à échouer, le recrutement s'opérerait en 42 jours. Une somme de 2,197,000 roubles serait affectée à cette levée.

Vienne, 1^{er} février.
La réponse de la Russie à la note Andrássy reconnaît le droit de l'Europe à discuter les conditions de la paix.

La Russie accepte l'arbitrage des puissances.

Un congrès se réunira à Vienne.

On télégraphie à la Gazette de Vos :

« Les Russes ont pris d'assaut un ouvrage avancé, près de Gallipoli, sans entrer dans la ville. Le général Scobeleff est à quelques kilomètres de Constantinople. »

Athènes, 1^{er} février.

À la suite d'un engagement entre les Turcs et les chrétiens crétois, l'Assemblée nationale a déclaré la déchéance du gouvernement ottoman et proclamé l'annexion de la Crète avec la Grèce.

Le peuple a ratifié avec enthousiasme la décision de l'Assemblée.

En Thessalie, 400 Turcs ont été battus par les insurgés au mont Bélion.

Le bruit court que l'insurrection a commencé dans l'Épire.

Le soulèvement de la Macédoine prend de l'extension.

Toute la population de la Grèce est appelée à former une garde nationale. Grand enthousiasme pour la guerre.

La Gazette nationale, de Berlin, apprécie de la manière suivante le rôle de l'Autriche dans la question d'Orient :

« L'heure de la décision est venue pour l'Autriche comme pour l'Angleterre; mais l'Angleterre peut, plutôt que l'Autriche, s'accommoder des faits accomplis en Turquie contre sa volonté.

» Le mot que peut dire l'Autriche dans la question d'Orient aura autant de poids aujourd'hui que précédemment, si l'Autriche se décide à parler, mais pour dire ce qu'elle a à dire, il faut qu'elle choisisse un bon moment. L'existence ou la non existence de la Turquie dépend du mot qu'elle prononcera, l'avenir de l'Autriche et sa domination future en Orient en dépendent aussi. » (Havas.)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'ÈURE

AFFAIRE LOUCHARD.

Une mère coupée en morceaux par son fils.

L'humanité est en progrès, c'est chose évidente, au point de vue de la criminalité, tout au moins. L'année dernière, il n'était bruit que de l'assassinat d'une femme coupée en morceaux par son assassin. L'opinion publique s'était émue au plus haut point de ce crime que l'on considérait comme le plus abominable qui se pût concevoir.

Il y avait quelque chose de plus atroce encore : c'est que ce même crime fut commis par un fils sur la personne de sa mère!

Ce crime, du moins telle est l'affirmation de l'accusation soumise au jury de l'Èure, aurait été commis dans des circonstances qui en augmentent encore l'horreur.

Dans une bergerie éloignée qui fait partie du hameau du Marais, dépendant de la petite commune de Goupillères, dans le département de l'Èure, vivait avec un de ses fils une pauvre femme, la veuve Louchard.

Ses autres enfants, un garçon et une fille, avaient été obligés de quitter la petite ferme à cause du caractère violent et emporté du frère aîné, Mordeste-Emmanuel Louchard.

Il avait voulu conduire tout seul l'exploitation; il avait réussi à imposer sa volonté.

A partir du moment où elle fut seule avec son fils aîné, la vie devint dure pour la pauvre femme. Elle devait supporter la colère et les violences de cet enfant dénaturé qui bien souvent allaient jusqu'aux coups.

Quelquefois, pour échapper à cette triste existence,

tence, elle allait chez des parents, à Rouen, puis revenait reprendre son esclavage auprès de son fils.

Le 16 mars, l'année dernière, les rares voisins de la ferme remarquèrent l'absence de la veuve Louchard. Le fils, interrogé sur cette absence de sa mère, répondit qu'il la croyait à Rouen, chez une de ses parentes.

Cependant, cette absence se prolongeant, l'opinion publique s'émut, et commença à élever quelques soupçons.

Ces soupçons allaient bientôt prendre corps. Le 28 mars, en effet, MM. Gosset père et fils étant venus à passer près d'un ancien puits de marnière, situé dans les champs et recouvert depuis de longues années, firent la remarque qu'on avait dû y pratiquer une ouverture afin d'y introduire quelque chose.

Cette remarque faite, ils examinèrent les alentours et reconnurent un sillon de sang qui semblait tracé par la roue d'une brouette. Ils suivirent cette trace qui les conduisit jusqu'à la barrière de l'habitation de la veuve Louchard.

M. Gosset prévint immédiatement les autorités. On ouvrit la marnière, et un sieur César Brunet s'y fit descendre. A une profondeur de quarante mètres, dans l'eau et la vase, il trouva deux bras humains. Saisi d'horreur, il remonta sans vouloir redescendre.

Le lendemain, trois personnes descendirent, en présence du procureur de la République, pour explorer la marnière. Elles trouvèrent au fond du puits le reste du corps de la veuve Louchard. La tête était détachée du tronc, broyée et informe; la face, mutilée, n'était plus reconnaissable, et ce ne fut que par la chevelure que l'identité de la victime fut établie.

L'opinion publique accusa immédiatement le fils de la victime, qui fut aussitôt arrêté.

L'autopsie a démontré que la mort remontait à dix jours. C'est dans la nuit du 16 au 17 mars que le meurtrier a dû surprendre sa victime pendant son sommeil.

Tout se réunît pour accuser Louchard : la maison était toute tachée de sang; le sol, les murailles, le lit, les matelas, les draps, les sabots et la brouette de l'écurie étaient également ensanglantés.

Enfin, on trouva dans le foyer des os calcinés et dans la chambre du four un sac de toile à demi consumé, sur lequel était dessinée une empreinte sanglante de forme ovale, se rapportant à la dimension de la face arrachée de la victime.

Malgré l'existence de toutes ces preuves, Louchard nie absolument. A un moment de lamentation, il a même voulu faire retomber l'accusation sur son frère.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président interroge l'accusé.

Celui-ci répond avec le plus grand calme à toutes les questions qui lui sont faites.

Après avoir répondu qu'il ne s'était aperçu du départ de sa mère que le lundi, qu'il l'avait encore vue dans l'après-midi du dimanche, M. le président l'interroge sur l'état matériel de la maison quand la justice y a pénétré.

Louchard déclare que le sang que l'on a trouvé sur les meubles, sur le lit et partout devait être du sang de mouton. J'en saignais souvent, dit-il.

M. le président le presse et lui demande comment, si c'était du sang de mouton, la serpe aurait été également ensanglantée?

Louchard se contente de répondre qu'il s'en servait rarement.

— Mais la brouette, dit M. le président en insistant, la brouette qui a été lavée?

— Ce n'est pas moi qui m'en suis servi, je vous jure ma parole d'honneur.

Cette réponse et ce serment font la plus pénible impression sur l'auditoire qui a peine à contenir son indignation.

Sans se troubler, Louchard fait de nouveaux signes de dénégation.

M. le président, après lui avoir dit de ne plus jurer sur son honneur, lui demande quel aurait été le motif d'un étranger pour tuer sa mère; ce n'était pas le vol puisque rien n'a été pris; enfin il est impossible qu'habitait la même maison, couchant près de sa mère, il n'ait rien, absolument rien entendu.

Toutes ces questions sont suivies de la même réponse : je ne sais rien, ce n'est pas moi.

L'accusé, persistant dans son système de dénégations absolues, nie même avoir jamais frappé sa mère, malgré les dépositions de plusieurs témoins qui lui ont fait des reproches sur sa brutalité.

Enfin, M. le président rappelle à Louchard un

propos qui a été rapporté par un témoin dans l'instruction : N'avez-vous point demandé au témoin si un fils pouvait hériter de sa mère quand il était accusé de l'avoir tuée?

L'accusé ne se souvient pas de cette compromettante question.

Cependant rien n'a pu le faire départir de son sang-froid, ni les énergiques questions de M. le président, ni l'indignation de la foule à peine contenue et se traduisant même, à certains moments, par de sourds murmures.

Les témoins sont ensuite entendus.

Tous sont unanimes pour déclarer que l'accusé avait un caractère violent et qu'il maltraitait sa mère.

Celle-ci aurait même confié ses pressentiments à l'un d'eux. *Il me tuera*, disait-elle en parlant de son fils.

Aucun témoin n'a pu témoigner sur les circonstances mêmes du crime.

Il ne reste donc contre Louchard que les preuves matérielles.

Parmi les derniers témoins entendus sont MM. Gosset père et fils, ceux qui ont découvert des traces de sang près du puits de la marnière abandonnée, et qui, en suivant le sillon sanglant laissé par la roue de la brouette qui avait servi à porter le cadavre mutilé de la victime, sont arrivés jusqu'à la maison que Louchard habitait avec sa mère.

Ces deux dépositions précisent nettement les faits, et à la question que le président adresse à Louchard à leur sujet, il n'a que cette réponse : — Je ne peux pas répondre des affaires que je ne connais pas; si c'est notre brouette qui y a été, ce n'est pas moi toujours qui l'ai menée.

Le frère de l'accusé dépose qu'il est venu à la bergerie le dimanche 18 mars, mais qu'il n'a pu y pénétrer, la porte se trouvant fermée.

Une déposition émouvante a été celle du docteur Margerie, qui est venu dire au nom de la science de quelle façon le forfait avait été accompli. Ses conclusions sont qu'un coup unique a dû être porté, que ce coup a amené la mort, et qu'ensuite les membres ont été dépecés à coups de serpe.

M. Clavel, pharmacien expert, a été chargé par le magistrat instructeur de diverses analyses; il rend compte du résultat de ses opérations. Les cendres du foyer contenaient des os calcinés, et le sang qui tachait le lit, les meubles, la muraille et le parquet, était du sang humain.

C'est la seule déposition qui ait paru faire une impression sur l'accusé, surtout quand l'expert a raconté que Louchard lui avait un jour demandé si un fils accusé d'avoir tué sa mère pouvait hériter d'elle.

A ce moment, M. le président fait briser les scellés et l'on présente à Louchard la serpe ensanglantée avec laquelle il a dû dépecer le cadavre de sa victime.

A cette vue, la sœur de Louchard se trouve mal et on est obligé de l'emporter hors de la salle d'audience.

La parole est alors donnée à M. Lelu, procureur de la République, qui, dans un énergique réquisitoire, requiert contre Louchard l'expiation suprême. Comment trouver place pour des circonstances atténuantes dans la perpétration d'un aussi abominable forfait?

M. Sarrazin demande au jury, en l'absence de preuves matérielles directes du crime, de faire grâce de la vie à Louchard.

Après le résumé de M. le président, le jury entre dans la chambre de ses délibérations.

Après dix minutes, il en sort rapportant un verdict de culpabilité pur et simple.

Louchard est condamné à mort.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous rappelons une dernière fois que le délai fixé par la loi pour la vérification des listes électorales expire après-demain lundi 4 février.

Lors des derniers scrutins, d'assez nombreuses omissions ont été constatées; et les erreurs commises prouvent qu'il est de toute prudence, pour chaque électeur, de s'assurer que son nom n'a pas été oublié, bien qu'il fût inscrit aux dernières élections.

Il ne faut donc pas reculer devant les ennuis d'un dérangement si court.

Quiconque ne se serait pas fait inscrire avant le 4 février serait privé, pendant un an, de l'exercice de ses droits civiques.

Par suite du décès et des obsèques de M^{me} veuve Thuau, le bureau de location du Théâtre ne sera ouvert que demain dimanche pour la représentation de lundi.

Dans la liste des jurés pour la session des assises de Maine-et-Loire qui s'ouvrira lundi à Angers et qui ne durera que trois jours, nous remarquons les noms suivants :

M. Jules Decosse, propriétaire à Grézillé.
Charles Joseph-Eugène Denjau, notaire à Allonnes.
Augustin Fournée, propriétaire à Saumur.
Pierre Chemineau, propriétaire à la Salle-de-Vihiers.
Fernand Ponneau, propriétaire à Saumur.
Gilles-Louis Billy, propriétaire au Vau-delaay-Rillé.

THEATRES. — Lundi 4 février aura lieu à Saumur une troisième représentation des *Cloches de Corneville*, le grand succès de la saison théâtrale.

À Angers, on a joué avant-hier le *Trouvère*; ce soir samedi, on donne la quatrième représentation d'*Hamlet*; demain dimanche, *Si j'étais Roi* et le *Sourd* au Grand-Théâtre; le *Régiment de Champagne*, drame nouveau, au Théâtre-Cirque.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de l'*Union de l'Ouest*, signé GABRIEL DUPERRAY, sur l'excellente prima donna du Grand-Théâtre d'Angers, chargée du rôle de Léonore dans le *Trouvère*:

« La représentation au bénéfice de M^{lle} Hasselmans a été pour cette remarquable cantatrice l'occasion d'une avalanche de fleurs. Il était impossible de ne pas se sentir ému par cette unanime manifestation de sympathie et d'admiration pour notre jeune prima donna; si Léonore n'a pas été atteinte par les innombrables bouquets qui pleuvaient autour d'elle, son cœur l'a été vivement par les applaudissements enthousiastes qui ont salué son entrée en scène, et, suffoquée par les larmes d'attendrissement, on a pu craindre un instant que cette charmante émotion de l'artiste ne fût fatale à la cantatrice; mais après de visibles efforts, elle a pu reprendre possession d'elle-même, et c'est alors que le véritable triomphe a commencé. »

« Que dire de mieux de M^{lle} Hasselmans, sinon qu'elle est restée, pour ceux qui ne laissent rien perdre du fini de l'exécution, ce qu'elle est toujours : parfaite de convenance, de sentiment dramatique et de justesse tout à la fois. »

« Les artistes, du reste, stimulés par la solennité de la soirée, l'ont parfaitement secondée, chacun dans la mesure de ses moyens. »

M. Gabriel Duperray dit que le bénéficiaire a gracieusement offert un de ses plus beaux bouquets à l'habile chef d'orchestre, M. Lelong.

On lit dans le *Mouvement financier* :

« Nous avons toujours protesté contre cette loi odieuse et d'un autre âge, qui autorisait la Compagnie des Allumettes à pratiquer des visites domiciliaires chez les particuliers pour y faire la recherche des produits de provenance frauduleuse. Nous apprenons, avec plaisir, que M. Ganivet vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à abroger la loi du 28 juillet 1875. »

Un grave accident a attristé mercredi la garnison de Vannes. A la manœuvre, un adjudant sous-officier du 35^e d'artillerie, nommé Barbier, a été désarçonné et son cheval lui a lancé un coup de pied en pleine poitrine.

Ce malheureux, immédiatement transporté à l'hôpital, est mort le lendemain.

Faits divers.

Un triste événement a marqué la réunion du conseil municipal d'Avondances (Somme) pour la nomination du maire et de l'adjoint.

Le maire, M. Gilles Demons, âgé de quarante-huit ans, venait d'être élu, lorsqu'on le vit s'affaisser subitement.

Tous les conseillers s'empressèrent autour de lui; mais, à leurs questions, M. Demons ne put répondre que par quelques signes inintelligibles. Tous les soins furent inutiles, et, une heure après, le maire succombait sans avoir repris connaissance.

La mort est attribuée à une apoplexie foudroyante.

La nouvelle question du jour à Paris : Un industriel vous offre une feuille de papier blanc dont l'un des coins est corné, et vous adresse ces mots :

— Voyez, messieurs, un des plus grands arbres de la terre. Cherchez l'arbre !

Vous croyez à une mystification; mais le marchand vous offre de vous donner la clef du mystère, moyennant cinq centimes.

Vous vous laissez tenter, et en vous donnant la feuille de papier, il ajoute :

— C'est un peu plié.

Vous êtes volé, mais le tour est fait.

Sait-on assez bien s'amuser en l'an de grâce 1878 !

M. Gambetta est un homme précieux. Il est au courant des moindres détails de la cuisine. La sténographie de la séance de mardi nous le prouve. Nous y lisons, par exemple :

M. le baron de Mackau. — En 1848, on payait la viande 0 fr. 70 1/2; en 1876, on la paie 1 fr. 28.

En 1846, on payait le beurre 1 fr. 35; en 1876, M. Gambetta. — 2 fr. 70.

M. le baron de Mackau. — Je confirme le dire de M. le président de la commission du budget : en 1876, on payait le beurre 2 fr. 70.

Deux francs soixante-dix ! Quelle précision !

Pour les articles non signés : P. GODERT.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 3 février, à 4 h. 1/2

très-précise.

14^e CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de M. HENRI KETTEN.

PROGRAMME

1^o Ouverture de la *Flûte enchantée*. —

Moyart.

2^o Concerto (en mi bémol) pour le

piano, avec accompagnement d'orchestre

(op. 73). — Beethoven.

Allegro. — Adagio un poco moto. — Rondo.

Le solo sera joué par H. Ketten.

3^o a Chacone (redemandée). — A. Du-

rand. — b Sarabande espagnole du XVI^e

siècle. — Massenet.

4^o Morceaux de piano. — ***

Exécutés par H. Ketten.

5^o Schiller, march. — Meyerbeer.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

La salle sera chauffée tous les dimanches.

Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au

1^{er} avril 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA

DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 février 1878.

Avec le concours de M^{lle} ROSELLI, BERTHE

DELAS et MICHELLI, premières danseuses.

A la demande générale

Une troisième et dernière représentation de

LES CLOCHES

DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

paroles de Clairville et Charles Gabet, musique

de Robert PLANQUETTE.

Au 2^e tableau

PAS de TROIS, avec variations.

Dansé par M^{lle} ROSELLI, Berthe DELAS

et MICHELLI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

Samedi dernier, il a été perdu, dans Sau-

mur ou dans les environs, un PARDESSUS

presque noir dans lequel se trouvent deux

livres d'affaires portant le nom de *Simonneau*,

de Bourgueil.

La personne qui l'aura trouvé est priée

de le rapporter au bureau du journal. Il y

aura récompense de 50 francs.

P. GODERT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1 ^{er} FÉVRIER 1878.											
Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse			Baissa.		
3 %	74		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635		Canal de Suez	772	50	3	75	
4 1/2 %	104		Soc. gén. de Crédit industriel et			Crédit Mobilier esp.	592	10			
5 %	109	60	comm., 125 fr. p.	670	3	Société autrichienne	536	25			25
Obligations du Trésor, t. payé.	494	50	Crédit Mobilier	165	3	OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	239		Crédit foncier d'Autriche	525		Orléans	343				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	605		Charentes, 500 fr. t. p.	158	75	Paris-Lyon-Méditerranée	337				
1865	521	50	Est	640		Est	335				
1869	397	50	Paris-Lyon-Méditerranée	106	25	Nord	345	50			
1871	381	75	Midi	786	25	Ouest	333				
1875	305		Nord	807	50	Midi	334	75			
1876	194		Orléans	1120	1	Charentes	253				
Banque de France	5220		Ouest	708	75	Vendée					
Comptoir d'escompte	725		Vendée, 500 fr. t. p.	1360		Canal de Suez	548	75			
Crédit agricole, 300 f. p.	340		Compagnie parisienne du Gaz	500							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360		C. gén. Transatlantique								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 24 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir.
4 — 10 — — — — — express.
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABRONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOTÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix; Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. FERDINAND DENIS et VICTOR CHAUVIN, illustrés par YAN D'ARGENT, 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 45 fr.
cart., doré sur tranche 48 fr.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UN PRÉ A REGAIN
Situé dans les Berthaudières, à Munet, commune de Distré,

Contenant 38 ares 42 centiares. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. MOUQUIN-BAZILLE, propriétaire à Munet, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (61)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
MAISON ET JARDIN

Situés dans le BOURG DE YARRAINS, dépendant de la succession de M^e Lorrain.

Cette maison se trouve sur le bord de la route de Saumur, et comprend au rez-de-chaussée, cuisine avec four, salle à manger, salon donnant sur la route, vestibule au premier étage, deux chambres; grenier au-dessus; cave voûtée, cellier, jardin enclos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union, avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouet.

UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME DE LA RICHARDIÈRE

Entre les Rosiers et Longué, Joignant l'Authion, contenant huit hectares. S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
A RENTE VIAGÈRE
Sur deux têtes,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 27, occupée par M. Gablin, pharmacien.

Prix du loyer actuel: 1,050 fr., impôts locaux en sus. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M^e GAUTIER, ancien pharmacien, rue de Bordeaux. (54)

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M^e ROBEAUX.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE BELLE ET GRANDE MAISON**

Avec écurie et remise. Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 99, près l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire, et, pour visiter les lieux, à M. ODOUARD, à l'hôtel d'Anjou. (62)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,

Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE MAISON**
Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.
S'adresser à M^{me} veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 3 février 1878, à midi, au bourg de Fontevrault, il sera, par M^e Rouleau, notaire à Fontevrault, procédé à la vente publique aux enchères de divers mobiliers, appartenant à la mineure Augustine-Antonie-Victorine Villanova, domiciliée à Fontevrault.

Il sera vendu:
Une commode en acajou avec dessus de marbre, une armoire à glace, aussi en acajou, un secrétaire, deux tables, une glace, deux lampes, une pendule, coquillages, canapé, huit chaises, fauteuil, draps et serviettes. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.
Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays. S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

M. RIELLANT

ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

A LA PROVIDENCE

FABRIQUE DE FLEURS

38 et 40, rue Saint-Jean,

M^{LES} DURVILLE

SAUMUR.

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon. Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le Libéron à vis de Raynal, le Libéron à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT
1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN: 12 FR. — SIX MOIS: 7 FR. — TROIS MOIS: 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT
1^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.